

**Municipalité Régionale de Comté
de Lac-Saint-Jean-Est**



Le 26 mai 2026

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC
DE LAC-SAINT-JEAN-EST, TENUE LE MARDI 26 MAI 2026, À 19H30, À L'HÔTEL
DE VILLE D'ALMA.**

Présences :

Sylvie Beaumont, mairesse Ville d'Alma	Johanne Morissette, mairesse Municipalité de Lamarche
Jonathan Bellemarre, conseiller Ville d'Alma	Marie-Josée Larouche, mairesse Municipalité de Labrecque
Audrée Villeneuve, conseillère Ville d'Alma	Jacinthe Larouche, mairesse Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon
Bianka Villeneuve, conseillère Ville d'Alma	Jean Tremblay, conseiller Municipalité de L'Ascension de N.S.
Louis Leclerc, conseiller Ville d'Alma	André Fortin, maire Ville Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
Louis Ouellet, maire et préfet Municipalité de L'Ascension de N.S.	Jacob Coulombe, maire Municipalité de Saint-Gédéon
François Claveau, conseiller Municipalité d'Hébertville	Patrick Bouchard, conseiller Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot
Michel Claveau, conseiller Municipalité d'Hébertville	Johanne Lavoie, mairesse Municipalité de Saint-Nazaire
Mario Desbiens, maire Municipalité Ste-Monique-de-Honfleur	Maxim Lavoie, maire Ville de Desbiens
Marc Richard, maire Municipalité d'Hébertville	

Absence :

Marc Laliberté, maire Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot	
---	--

Formant quorum sous la présidence de monsieur Louis Ouellet, préfet et maire de la municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur.

Étaient également présents Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière, Caroline Dubé, directrice à la vitalité du milieu et des projets spéciaux et Christian Dallaire, aménagiste du service d'aménagement.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur Louis Ouellet, préfet, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes.

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux dispositions de l'article 153 du Code municipal, Monsieur le Préfet, avant de procéder aux affaires de cette séance, fait le constat que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil de la MRC.

Résolution 19457-05-2026

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Audrée Villeneuve, appuyé de monsieur Maxim Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous:

- 1 Mot de bienvenue
- 2 Signification de l'avis de convocation
- 3 Lecture et adoption de l'ordre du jour



**Municipalité Régionale de Comté
de Lac-Saint-Jean-Est**

- 4 Aménagement
 - 4.1 Règlement 361-2026 - Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
- 5 Motion de sympathies famille de Mme Jeanne-Mance Villeneuve
- 6 Période de questions pour les citoyens
- 7 Levée de la séance

Résolution 19458-05-2026

APPROBATION DU RÈGLEMENT 361-2026 DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

ATTENDU QUE la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a adopté le règlement numéro 361-2026 visant à modifier le règlement de zonage 22-99 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est doit approuver un règlement modifiant le règlement de zonage ;

ATTENDU QUE le règlement 361-2026 est conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC ;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par madame Sylvie Beaumont, appuyé de monsieur Mario Desbiens ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est approuve le règlement 361-2026 de la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, par laquelle la municipalité modifie son règlement de zonage ;

QUE la MRC autorise la directrice générale et greffière-trésorière à émettre un certificat de conformité.

Résolution 19459-05-2026

MOTION DE SYMPATHIES – FAMILLE DE MADAME JOHANNE LAVOIE

Sur proposition de madame Johanne Morissette, appuyé de madame Marie-Josée Larouche;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

De voter une motion de sympathies à l'endroit de madame Johanne Lavoie et sa famille, pour le décès de sa mère, madame Jeanne-Mance Villeneuve.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée par l'assistance.

Résolution 19460-06-2026

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par monsieur Jean Tremblay, appuyé de monsieur Marc Richard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES:

DE lever la présente séance à 19h42.

**Municipalité Régionale de Comté
de Lac-Saint-Jean-Est**



ATTESTATION - DROIT DE VOTE DU PRÉFET

Je, Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière, atteste que M. Louis Ouellet, préfet a choisi de ne pas voter pour chacune des résolutions adoptées lors de la présente séance.

ATTESTATION - DROIT DE VÉTO DU PRÉFET

Je, Louis Ouellet, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Louis Ouellet, préfet



Cynthia Tardif, directrice générale et
greffière-trésorière